



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 26 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation et d'affichage : 20 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, GUEDON Mathilde, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé.

Pouvoirs : BOUVIER Gérard a donné procuration à BRODIER Lionel, GUERIN Jean-Michel a donné procuration à GIFFARD Jean-François, DBOUK Lama a donné procuration à Natacha BLANC, CORBEL Yann a donné procuration à LE TORTOREC Pierre-Yves.

Président : Madame Le Maire

Secrétaire de séance : Murielle DENIS

2022-73 Désherbage complémentaire

Rapporteur : Soazig DUVAL

Dans le cadre de la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale, les critères d'élimination des documents suivants ont été retenus :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu obsolète,
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ou déjà présents sur le réseau,
- documents très peu empruntés et ne présentant pas d'intérêt de les garder.

Les documents éliminés seront proposés à l'ensemble de la population lors de la braderie de la médiathèque. Les documents non vendus à la braderie seront donnés à l'association Emmaüs ou recyclés par La Feuille d'Erable, entreprise inclusive de la filière du Recyclage et de la Récupération.

Vu la Commission unique du 15 septembre 2022,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de procéder** à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et d'adopter la liste des documents joints pour élimination, soit 675 livres,
- **d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, GUEDON Mathilde, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.



Pour extrait conforme,
Madame le Maire, Christèle GASTÉ

Signé par : Christèle GASTE

Date : 28/09/2022

Qualité : Signature_1400